

CANICULE

CCAS · Mairie · 4 rue de la Chapelle · 71380 Châtenoy-en-Bresse

Depuis 2003, le Plan National Canicule est en vigueur chaque année du 1er juin au 31 août.

Chaque commune a l'obligation de tenir un registre nominatif des personnes vulnérables. À Châtenoy-en-Bresse, c'est le CCAS qui est chargé d'établir et de tenir ce registre à jour.

Êtes-vous concerné(e) ?

65 ans et plus
vivant à domicile

Adultes handicapés
vivant à domicile

Souhaitant bénéficier d'un suivi en cas de fortes chaleurs

Comment fonctionne l'alerte ?

L'alerte canicule est déclenchée uniquement par la Préfecture de Saône-et-Loire.

Elle fait suite à plusieurs jours successifs de fortes chaleurs. Toutes les mairies sont alors informées et contactent les personnes inscrites sur leurs registres.

Comment s'inscrire sur le registre ?

C'est à la personne âgée ou handicapée, ou à son entourage, de faire la demande d'inscription.

1 Remplir le formulaire d'inscription disponible à l'accueil de la mairie / du CCAS, ou sur simple demande, ou en téléchargement sur :

<https://www.chatenoyenbresse.fr>

2 Déposer le formulaire complété à la Mairie ou au CCAS, ou l'expédier par courrier :

MAIRIE — Commission CCAS

4, rue de la Chapelle — 71380 Châtenoy-en-Bresse

 L'inscription est à renouveler chaque année

 Pour toute information complémentaire

CCAS de Châtenoy-en-Bresse

03 85 96 51 24



Recommandations pour se protéger de la chaleur



Maintenir fermés les volets, fenêtres et rideaux dès le matin.



Aérer aux heures les plus fraîches, la nuit.



S'hydrater régulièrement : 8 à 10 verres d'eau par jour ou fruits, légumes, thé, café, glaces, yaourts.



Éviter les boissons alcoolisées.



S'humidifier régulièrement le corps (douches, brumisateur).



Éviter les sorties entre 12h et 16h.



Porter des vêtements amples et légers.